

COMMUNE DE POURSAY-GARNAUD

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 31 du mois de mars, à *dix-neuf heures*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de POURSAY-GARNAUD sous la présidence de M. Dominique BOUIN, Maire, dûment convoqués le 21/03/2025

Présent(s) : *M. BOUIN Dominique, , Mme COURCAUD Frédérique , Mme FOUCHER Laëtitia, , Mme PAIN Catherine, Mme SALMON Josiane, M. TORCHEUX Jacques., M. VIGNAUD Jean-Marie,*

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : , *M. BRODEAU Louis, M. DANIAUD Michel, Mme MOIZANT Valérie, M. VIGNAUD Jean-Paul*

Procurations : *M. BRODEAU Louis à M VIGNAUD Jean-Marie, M. DANIAUD Michel à M TORCHEUX Jacques, Mme MOIZANT Valérie à Mme COURCAUD Frédérique, M. VIGNAUD Jean-Paul à M BOUIN Dominique.*

Secrétaire de séance : Mme SALMON Josiane

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	07
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

01 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2025

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de déterminer les taux des taxes locales pour l'année 2025.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide, à l'unanimité, de voter les taux comme suit :

- **Taxe foncière bâti : 41.34 %**
- **Taxe foncière non bâti : 52.38 %**
- **Taxe habitation 9.80 %**

02 – VOTE DU BP 2025

M Le Maire présent le BP 2025 à l'assemblée municipale .

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le BP 2025, comme suit :

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 52 523.71 €

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 279 758.44 €

03 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal des devis reçus par le Syndicat de Voirie, pour l'aménagement d'un parking à côté du cimetière.

- Montant HT : 15 266.91 € soit TTC : 18 320.30 €

Il indique à l'assemblée que le Département peut financer le projet à hauteur de 50 %, au titre des amendes de police.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable aux devis transmis par le Syndicat de voirie
- Sollicite une subvention au Département, à hauteur de 50 %, au titre des amendes de police,
- S'engage à financer l'opération de la façon suivante :
 - Subvention du Département : 7 633.46 €
 - Fonds propres commune..... 7 633.45 €
 - TOTAL HT..... 15 266. 91 €
- Autorise Le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

04:LOCATION LOGEMENT COMMUNAL : MODIFICATION TERME ENCAISSEMENT LOYER

M le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à ce jour le montant du loyer du logement communal est perçu d'avance comme indiqué sur le bail locatif.

Il propose à l'assemblée de passer le terme du paiement à la fin du mois (terme échu)

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la proposition du Maire

Dit que les loyers, à compter du mois d'avril, seront perçus à terme échu, par prélèvement automatique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13